

Rubin® Plus®**Protection fongicide des semences de céréales**

Composition : 33,3 g/L de fluxapyroxad + 33,3 g/L de triticonazole
+ 33,3 g/L de fludioxonil

Formulation : Suspension concentrée pour traitements de semences (FS)

AMM n° : 2190311

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Cultures	Cibles	Dose	Nbre max. d'applic.	Stade d'applic. - DAR	Autres données réglementaires	
Avoine	Champignons autres que pythiacées	150 mL/q	1/an	BBCH 00 - DAR F (BBCH 00)	Uniquement en station industrielle fixe ou mobile	
Blé et triticale uniquement						Efficacité montrée sur carie et fusarioses
Orge						Efficacité montrée sur charbon nu, helminthosporiose et <i>Typhula</i>
Seigle						Efficacité montrée sur fusarioses

Conditions d'emploi :

⇒ Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation animale ou humaine.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS :
UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC
PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION,
LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

BASF
We create chemistry

**Traitement de
semences**






⇒ Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toute semence accidentellement répandue.

⇒ **Protection de l'opérateur et du semeur :**

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		Protection de l'opérateur lors du traitement de semences :		Protection des semeurs :	
		Mélange, chargement / calibrage et Nettoyage	Ensachage	Chargement du semoir et Nettoyage du semoir	Semis
Gants en nitrile réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique en cas d'intervention	✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le semoir
EPI Vestimentaire certifié EN ISO 27065		✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓ EPI partiel OU Combinaison de protection de catégorie III type 5/6		✓	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 5 ou 6					
Protection Respiratoire demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)		✓ Pendant la phase de nettoyage	✓ Si poste sans extracteur de poussières		

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluce à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Classement toxicologique :Mention d'avertissement : **Attention****H315** Provoque une irritation cutanée.**H317** Peut provoquer une irritation cutanée.**H362** Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**EUH208** Peut produire une réaction allergique. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one.**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**DAR** : non pertinent**Réglementation transport ADR** : classe 9 (ONU 3082)**Conditionnement** : fût de 200 l et conteneur de 1000 l**Les substances actives**Le **triticonazole** appartient au groupe chimique des triazoles**Nom chimique** : 5-[(4-chlorophenyl) méthylène]-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl) cyclopentanol**Formule brute** : C₁₇H₂₀ClN₃O**Masse molaire** : 317,8Le **Xemium (fluxapyroxad)** appartient à la famille chimique des pyrazole-carboxamides.**Nom chimique (IUPAC)** : 1H-Pyrazole-4-carboxamide, 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-**Formule brute** : C₁₈H₁₂F₅N₃O**Masse molaire** : 381,31Le **fludioxonil** appartient au groupe chimique des triazoles**Nom chimique** : 1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-**Formule brute** : C₁₂H₆F₂O₂N₂**Masse molaire** : 248,1**Le produit formulé : Rubin Plus****Propriétés physiques et chimiques****Densité** : 1,10 à 20°C**Inflammabilité** : non inflammable**Temp. limite de stockage** : 0 - + 40°C**Toxicologie :**

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : >2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site :

http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm**Intérêt du produit**

Rubin Plus se caractérise par son large champ d'activité sur les principaux pathogènes des semences de blé, triticales, orge, seigle et avoine. Rubin Plus présente une très bonne sélectivité vis-à-vis des céréales.

Il conviendra à l'agriculteur de surveiller l'état sanitaire de ses parcelles et de compléter l'efficacité de Rubin Plus par une application foliaire adaptée.

Mode d'action

Rubin Plus

Le **triticonazole** agit par inhibition de la biosynthèse de l'ergostérol et perturbe ainsi le fonctionnement et la formation des membranes cellulaires du parasite. Il est systémique.

Le **fluxapyroxad** agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs.

Le **fludioxonil** agit par inhibition du transport membranaire par interférence avec la transduction du signal osmotique, ce qui conduit au blocage de la croissance.

Conditions d'application

Dose : 150 mL/q

Nous recommandons d'appliquer **Rubin Plus** dilué dans 1 à 1,5 L d'eau par quintal de semences.

1 application par an.

N'appliquer le produit que sur des semences sèches ayant une bonne valeur germinative.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Une spécialité insecticide peut être ajoutée à **Rubin Plus**.

Préparation de la bouillie

Rubin Plus s'utilise en pompage direct pour préparation d'une bouillie.

Introduire dans la cuve de préparation 90% du volume d'eau nécessaire

- ◆ Maintenir l'eau sous agitation lente (40 à 70 t/min) et ajouter la quantité de **Rubin Plus** nécessaire. Attention : pour permettre une vidange complète du fût de **Rubin Plus**, il est nécessaire de l'incliner vers la clé de connexion.
- ◆ Rincer les emballages vides avec le volume d'eau manquant et compléter la bouillie.
- ◆ Après 10 mn d'agitation, votre bouillie est prête à l'emploi.
- ◆ Contrôler le débit de semences et de bouillie de votre machine de traitement.

Élimination des fonds de cuve et des eaux de rinçage : se référer à la réglementation en vigueur.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 810 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI